



Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Delibération n° 231 /2022

Budget DSP assainissement - Décision modificative n°1 – Erreur matérielle Modification de la délibération 160-2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRESCE
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI excusé
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCE
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage :

21 DEC. 2022

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n° 231 /2022

OBJET : Budget DSP assainissement - Décision modificative n°1 – Erreur matérielle – Modification de la délibération 160-2022

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

Une première décision modificative pour le budget DSP assainissement a été adoptée par le conseil communautaire le 11 octobre 2022. Cette délibération 160-2022 comporte une erreur dans le tableau récapitulatif des mouvements de crédits. En effet, une ligne n'apparaît pas. Il s'agit de la diminution de 100 000 € sur le chapitre 21-Immobilisations corporelles, article 21532-EU. Dans ce cadre, il est proposé de modifier le tableau récapitulatif des mouvements de crédits de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS							
N° opération ou chapitre	Libellé	AP/CP de rattachement	Nature / Article	Inscription BP (hors RAR)	Propositions nouvelles	Différence	Justificatif
2018	EXTENSION RESEAU EU ROUTE DE LAGHET	2020/19	21532 - EU	464 581,55 €	179 581,55 €	- 285 000,00 €	Erreur inscription BP
20189	REEMPL.EU RUE ST CHARLES MENTON	2021/19	21532 - EU	212 800,00 €	372 800,00 €	+ 160 000,00 €	Contexte urbain
20192	CHEMISAGE RESEAU AV DE VILAINE BEAUSOLEIL	/	21532 - EU	25 000,00 €	0 €	- 25 000,00 €	OP annulée
20240	DEPLACEMENT STEP DE CASTILLON	2022/08	2031 - EU	0 €	150 000,00 €	+ 150 000,00 €	Nouvelle opération
20241	REHABILITATION AV. DE LA PINEDE RCM	/	21532 - EU	0 €	70 000,00 €	+ 70 000,00 €	Nouvelle opération
20242	REPARATION DE RESEAUX EU VALLONS - GORBIO	2022/09	21532 - EU	0 €	30 000,00 €	+ 30 000,00 €	Nouvelle opération
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	/	21532 - EU	220 000,00 €	120 000,00 €	- 100 000,00 €	Besoin sur un autre chapitre
TOTAL MODIFICATIONS						0 €	

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 2 décembre 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

ADOPTER la modification de la délibération 160-2022 du 11 octobre 2022, toutes sections confondues, pour le budget DSP assainissement 2022 telle que présente dans la présente délibération ;

PRECISER qu'hormis le tableau récapitulatif des mouvements de crédits, le reste de la délibération demeure inchangé ;

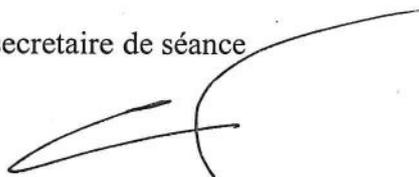
AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Le Conseil Communautaire

après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

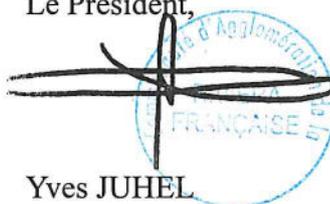
Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le Président,



Yves JUHEL